

Ages & Vie

Redécouvrez
votre métier
d'Auxiliaire de Vie !



Rejoignez l'équipe Ages & Vie !

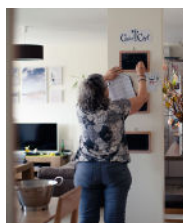
Ages & Vie est née en 2008 d'une conviction forte, celle que nous devons tous pouvoir, aussi longtemps que possible, choisir la façon dont on veut vivre et vieillir.

De cette conviction s'est forgée une envie, celle de concevoir pour les personnes âgées une solution nouvelle, à taille humaine, leur permettant de vivre jusqu'au bout, dans un «chez soi» partagé, local et accessible.

Vivez pleinement votre vocation !

- ▶ Un accompagnement global des personnes âgées, avec des missions variées,
- ▶ Un seul domicile d'intervention, pas de déplacement,
- ▶ Une maison conviviale avec un grand espace de vie partagé,
- ▶ Un dispositif à taille humaine : seulement 8 personnes âgées par colocation,
- ▶ Un lieu vivant et ouvert à la vie locale (en lien avec les associations, écoles...).

Être Auxiliaire de Vie chez Ages & Vie, c'est intégrer une équipe qui valorise votre travail et vous donne l'opportunité de monter en compétences.



Quelques chiffres clés à fin février 2023



261 colocations ouvertes



1475 colocataires



902 salariés

Suivez nous sur les réseaux sociaux !



AgesEtVie



AgesEtVie



ColocationsAgesEtVie



AgesEtVie



Ages_et_Vie

ÊTRE AUXILIAIRE DE VIE CHEZ AGES & VIE

Vivre pleinement sa vocation !

Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne, selon ses besoins :

- Aide au lever/coucher
- Aide à la toilette
- Aide aux déplacements

Entretien du lien social et l'autonomie des personnes :

- Animations
- Sollicitation des personnes âgées pour les activités quotidiennes (épluchages, préparation des repas,...)

Elaborer des repas frais midi et soir :

- Repas faits Maison
- Menus préparés en concertation avec les colocataires,
- Achats des courses, produits locaux

Entretien la colocation :

- Ménage des espaces de vie
- Entretien du linge

L'organisation d'une maison Ages & Vie



Maitre(sse) de Maison

Maitre(sse) de Maison Adjoint(e)

Auxiliaire de Vie

Auxiliaire de Vie

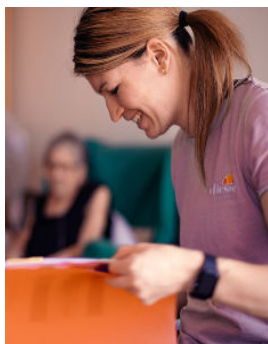
Auxiliaire de Vie

Auxiliaire de Vie



Organisation type pour un modèle avec deux colocations.
L'équipe de la maison dépend d'un Manager Réseau qui intervient sur environ 8 maisons.

Maitre(sse) de Maison, un rôle clé dans l'organisation Ages & Vie



En plus d'être Auxiliaire de Vie, le/la Maitre(sse) de Maison assure les missions suivantes :

- Veiller au bon fonctionnement de la maison
- Evaluer les besoins des colocataires
- Piloter le budget de la maison
- Organiser la continuité de service au sein de l'équipe
- Participer au recrutement et promouvoir les postes à pourvoir
- Faire rayonner Ages & Vie localement

En l'absence de la Maîtresse de Maison, son adjoint(e) prend le relai sur ces missions.



Un quotidien qui donne du sens à ma mission d'Auxiliaire de Vie



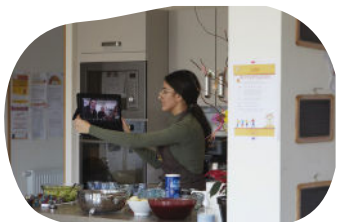
Je commence ma journée à 7h30, avec la préparation des petits-déjeuners pour les colocataires.



J'aide les personnes âgées les plus dépendantes à se lever, je les accompagne ensuite pour leur toilette et les aide à prendre leur douche.



Je m'occupe ensuite de l'entretien des chambres, et **vers 10h** arrive le moment de la préparation des repas. J'en profite pour solliciter les personnes âgées avec qui j'ai préparé le menu de la semaine afin de partager un moment convivial autour d'une bonne recette maison !



L'après-midi, ma collègue prend le relai et s'occupe de l'entretien du linge et des espaces de vie. Elle prépare ensuite le goûter et c'est le moment idéal pour une animation musicale ou la préparation d'un gâteau à l'aide des colocataires qui le souhaitent.



En fin d'après-midi, elle prépare le dîner, encadre la prise des médicaments et aide au coucher. A 20h30, elle quitte les lieux, après être passée dans chaque chambre pour saluer les personnes âgées.



Une Auxiliaire de vie assure l'astreinte sur place dans un logement individuel jusqu'à la prochaine prise de poste le lendemain matin à 7h30.





Comment s'articule ma rémunération ?

- Un salaire augmenté de 4% tous les 3 ans à partir de la 2eme année,
- Une revalorisation de 50€ bruts après 6 mois d'ancienneté + 50€ bruts après 12 mois d'ancienneté,
- Un complément de salaire intéressant grâce à un système avantageux de primes,
- La majoration des samedis travaillés à hauteur de 20% et des dimanches et jours fériés à hauteur de 40%.



De quoi puis-je bénéficier en plus de mon salaire ?

- D'un logement de fonction pour les Maitre(sse)s de Maison et Adjoint(e)s, avec le loyer et les charges prises en charge à 100%,
- D'une montée en compétences avec des formations variées et une analyse de la pratique régulière,
- D'une évolution de carrière, avec de nombreuses perspectives d'évolution,
- D'un programme de cooptation attractif,
- D'un CSE (chèques cadeaux, etc...),
- D'une mutuelle et d'une prévoyance.



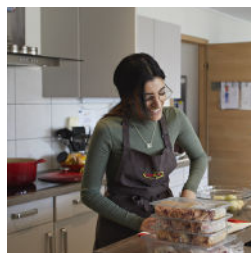
- Une équipe de 6 AVS qui se relaient pour assurer une amplitude de 7h30 à 20h30,
- Roulement sur 4 semaines, journées continues en semaine (matin ou après-midi),
- 1 week-end sur 2 travaillé,
- 2 à 3 jours de repos hebdomadaires non consécutifs



Comment fonctionne le système d'astreinte ?

Des astreintes assurées en semaine par le/la Maitre(sse) de Maison ou son Adjoint(e) par roulement du samedi soir au vendredi matin,

Les Auxiliaires de Vie effectuent une astreinte la nuit du vendredi, sur le rythme de 1 vendredi sur 4.



Devenez Auxiliaire de Vie chez



Retrouvez toutes
nos offres !

**Les avantages de travailler dans un
domicile partagé Ages & Vie :**

Pas de déplacements
Polyvalence et autonomie
Perspectives d'évolutions